



## Affichages ou diffusions obligatoires

Type d'information	Contenu	Mode de communication
Inspection du travail	<p>Adresse, nom et téléphone de l'inspecteur du travail compétent</p> <p>Conditions de communication aux salariés mises en œuvre par l'employeur communiquées au préalable à l'agent de contrôle de l'inspection du travail</p>	<b>Affichage</b>
Service d'accueil téléphonique	<p>Téléphone : 09 69 39 00 00</p> <p>Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits</p>	<b>Affichage</b>
Médecine du travail	<p>Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail et des services de secours d'urgence (pompiers, SAMU par exemple)</p>	<b>Affichage</b>
Consignes de sécurité, d'incendie et avertissement de zone de danger  + équipements de protection individuelle	<p>Consignes incendie selon la norme NF EN ISO 7010</p> <p>Noms des responsables du matériel de secours, des personnes chargées d'organiser l'évacuation en cas d'incendie et des électrisés</p>	<b>Affichage</b>
Convention ou accord collectif du travail	<p>Avis comportant l'intitulé des conventions et accords applicables dans l'établissement</p> <p>Référence de la convention collective dont relève l'établissement et des accords</p>	<b>Par tout moyen</b>



## Affichages ou diffusions obligatoires

Type d'information	Contenu	Mode de communication
	applicables (précisions sur les conditions de leur consultation sur le lieu de travail)	
Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes	Articles L3221-1 à L3221-7 du code du travail	<b>Par tout moyen</b>
Horaires collectifs de travail	Horaire de travail (début et fin) et durée du repos	<b>Affichage</b>
Repos hebdomadaire	Jours et heures de repos collectifs (si le repos n'est pas donné le dimanche )	<b>Affichage</b>
Congés payés	Période de prise des congés (2 mois avant le début des congés)  Ordre des départs en congés  Raison sociale et adresse de la caisse des congés payés à laquelle sont affiliés les employeurs d'artistes du spectacle et du bâtiment	<b>Par tout moyen</b>
Harcèlement moral	Texte de l'article 222-33-2 du code pénal	<b>Par tout moyen</b>
Harcèlement sexuel	Texte de l'article 222-33 du code pénal (et devant les locaux, ou à la porte, où se fait l'embauche)	<b>Par tout moyen</b>



## Affichages ou diffusions obligatoires

Type d'information	Contenu	Mode de communication
	Adresse et numéro de téléphone : <ul style="list-style-type: none"><li>- du médecin du travail</li><li>- de l'inspection du travail et le nom de l'inspecteur compétent</li><li>- du Défenseur des droits</li><li>- du référent harcèlement sexuel désigné parmi les membres du comité social et économique (CSE)</li></ul>	
Lutte contre la discrimination à l'embauche	Texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal (et devant les locaux, ou à la porte, où se fait l'embauche)	<b>Par tout moyen</b>
Interdiction de fumer	Interdiction de fumer dans les locaux de l'entreprise	<b>Affichage</b>
Interdiction de vapoter	Interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés ou couverts à usage collectif, sauf exceptions (lieux de travail accueillant du public, par exemple)	<b>Affichage</b>
Document unique d'évaluation des risques professionnels	Conditions d'accès et de consultation de l'inventaire des risques, qui contient les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (avec une mise à jour annuelle obligatoire du document unique)  + affichage gestes et postures	<b>Affichage</b>



## Affichages ou diffusions obligatoires

Type d'information	Contenu	Mode de communication
Panneaux syndicaux (selon conditions fixées par accord avec l'employeur)	<p>Panneaux pour l'affichage des communications syndicales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour chaque section syndicale de l'entreprise</li> <li>- pour les membres du comité économique et social (CSE)</li> </ul>	<b>Affichage</b>
Travail temporaire	<p>Communication d'informations nominatives contenues dans les relevés de contrat de mission à Pole emploi et au Direccte</p> <p>Droits d'accès et de rectification exercés par les intéressés auprès de Pôle emploi et du Direccte</p>	<b>Par tout moyen</b>
Élections des membres de la délégation du personnel (tous les 4 ans)	Procédure d'organisation de l'élection des membres du comité social de l'entreprise	<b>Par tout moyen</b>
Comité social et économique (CSE)	Liste nominative des membres du CSE, indiquant leur emplacement habituel de travail ainsi que leur participation à une ou plusieurs commissions	<b>Affichage</b>
Règlement intérieur	Obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés	<b>Par tout moyen</b>



## Registres à détenir

Registre Unique du personnel y compris les stagiaires *(présent dans le logiciel de paie en ligne SILAE)*

Registre unique de sécurité *(y sont également consignées les observations et mises en demeure notifiées par l'inspection du travail et relatives à des questions d'hygiène, de sécurité, de médecine du travail et de prévention des risques)*

Registre RGPD

Registre des accidents bénins non déclarés à la Sécurité Sociale

Registre des contrôles de sécurité

Registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement *(Ce registre spécial a pour objet de recueillir les alertes du représentant du personnel au comité social et économique (CSE), qui constate directement ou indirectement qu'il existe un risque grave pour la santé publique ou l'environnement, des salariés qui estiment que l'entreprise utilise des produits qui présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement.)*

Registre du CSE (lorsqu'il existe)